

Compte-rendu du Conseil d'administration de l'IUT du Havre du 5 décembre 2017

Présentes : Mmes Caris, Châtel, Delforge, Goujon, Hedin, Kouam, Le Breton, Lecroq, Millet, Morel, Panchou-Desjardins, Quartier, Rogé-Picard.

Présents : MM. Ben Moussa, Bertrand, Cédéno, Maréchal, Sadeg, Zlitni.

Représentée : Mmes Fleixas, Guégot,

Représenté : MM Bénard, Garnier, Joignant, Le Bossenec.

Excusée : Mme Daufresne.

Excusé : M. Jourel.

Absentes : Mmes Leray, Vauchel.

Absents : MM Chihi, Costa-Drolon, Delaunay, Duflo, Ferté, Martinet, Texier.

Invité-e-s : MM Lauwick, Mme Motte.

Secrétaire de séance : M. Zlitni

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du mardi 3 octobre 2017.
2. Information du directeur.
3. Audition du chef de département Hygiène-Sécurité et Environnement.
4. Enjeux du DUT en 180 ECTS (3 ans).
5. Budget des départements.
6. Résultats de la revue qualité.
7. Amélioration de la lisibilité des statuts (toiletage des statuts).
8. Tarif TOEIC.
9. Subventions diverses et projets étudiants.
10. Questions diverses.

La présidente ouvre la séance à 18h15.

M. Lauwick présente Mme Caris, nouvellement élue (Elue personnels BIATSS), qui remplace Mme Mabire.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du mardi 3 octobre 2017.

Unanimité (22 voix pour)

2. Information du directeur.

Le ministère a engagé une concertation sociale afin d'améliorer l'orientation des étudiants en 1^{ère} année ainsi que la réussite des étudiants en licence.

En ce qui concerne l'orientation des étudiants, le problème qui se pose avec APB est celui du manque de place dans l'enseignement supérieur. Confrontées à ce problème, plusieurs formations ont recours au tirage au sort, ce qui n'est pas acceptable pour les parents et les étudiants. La solution consiste à recourir à une forme de sélection, ce qui est déjà le cas pour les IUT. Ainsi pour s'inscrire à une formation universitaire, les candidats doivent répondre à des attendus. « Parcoursup », qui remplace APB pour les vœux d'orientation postbac,

intègre une case « Oui si » : c'est-à-dire que le candidat peut s'inscrire s'il effectue une mise à niveau dans tel ou tel domaine. L'IUT n'est pas concerné.

L'IUT du Havre accueille à peu près 1000 candidats sur les 9000 demandes. Par ailleurs, l'IUT ne peut pas accueillir plus d'étudiants par manque de moyens humains.

50% des étudiants travaillent. La solution est de pouvoir faire la Licence en 3, 4, voire 5 ans. Pour les IUT, le Ministère propose un DUT en 3 ans.

Le directeur souligne ses inquiétudes par rapport à la fin d'APB (maintenant bien connu) et craint des difficultés qui seraient liées à l'utilisation de Parcoursup (comme se retrouver à la rentrée avec des places vacantes, non pourvues ou au contraire avec plus d'étudiants que le nombre de places disponibles).

Mme Chatel, qui a eu un échange avec Mme Cochet (La Sméno), informe le CA que cette dernière parle de la fusion des cotisations sociales et que les étudiants devraient payer 60€ en 1^{ère} année, 120€ en 2^{ème} année et 180€ en 3^{ème} année. Cet argent servirait pour le CROUS. Mais pour l'instant l'IUT n'a pas d'informations à ce sujet.

Descente de l'IUT en ville basse : Après une réunion du directeur de l'IUT avec le Préfet, le Sous-préfet, le président de la CODAH, le président de la Région, le Maire du Havre, la construction du nouveau bâtiment de l'IUT se ferait en face de l'IUT site Frissard, ce qui réjouit le directeur : car cette implantation va dans le sens de la centralisation des services et permettra de donner une identité forte à l'IUT. Par ailleurs, il n'y a pas de certitude quant aux échéances.

Il y aura, probablement avant la descente de l'IUT, un restaurant universitaire sur le site Frissard (une barge).

3. Audition du chef de département Hygiène-Sécurité et Environnement.

Benoit Ben Moussa : Il tient à s'excuser de son absence lors du dernier CA (Il était en retard). Il souhaite renouveler son mandat de chef de département. Il a eu un avis favorable à l'unanimité du conseil de département.

Son projet est dans la continuité de ce qui a été déjà réalisé lors de ces dernières années : pérenniser les relations entre le département et les entreprises/professionnels. Il a participé activement au renforcement de ces relations en tant que directeur des études et, depuis 3 ans, en tant que chef de département. Fort d'une expérience de 19 ans en IUT (IUT de Rouen et IUT du Havre), il s'engage à pérenniser ce fonctionnement Enseignants/Étudiants/Professionnel. Il veillera également au bien-être des Personnels ainsi que celui des étudiants

M. Bertrand apprécie que M. Ben Moussa ait présenté ses excuses pour son absence au précédent CA, faute de quoi il aurait demandé une mesure de sanction disciplinaire à son encontre.

Mme Morel rappelle qu'il peut arriver qu'on soit absent et qu'on ne doit pas faire le lien entre la candidature de M. Ben Moussa et ce qui s'est passé la dernière fois. Mme Panchou demande au directeur si un administrateur pouvait demander une mesure disciplinaire.

Le directeur explique que le dernier mot est du ressort du président de l'Université. En ce qui concerne le personnel de l'IUT, c'est le directeur de l'IUT qui informe le président de l'université d'un comportement contraire à l'éthique.

M. Cédéno, salue le programme de M. Ben Moussa en lui demandant comment il fait pour parvenir à créer des conditions permettant aux enseignants et aux étudiants de venir « le cœur léger ». M. Ben Moussa explique que cela est dû à une bonne ambiance dans un petit département, où tout se fait de manière collégiale.

Le directeur souhaite connaître la position de M. Ben Moussa par rapport à la création d'un groupe en apprentissage.

M. Ben Moussa explique que son département s'est penché sur la question et que le manque de moyens humains ne permet pas actuellement de pouvoir le faire.

Le Directeur demande à M. Ben Moussa de faire un effort afin de participer aux vendredis de l'Oiseau qui font partie de la politique de formation de l'université.

24 votants :

4 Non

3 Blanc

17 Oui

M. Ben Moussa est élu chef du département Hygiène-Sécurité et Environnement.

4. Enjeux du DUT en 180 ECTS (3 ans).

Présentation et commentaire d'un diaporama de l'ADIUT par le Directeur.

Le directeur rappelle que les IUT ont été créés il y a 50 ans, et que depuis longtemps émanaient des demandes pour que le DUT soit intégré en niveau L.

Le directeur présente une piste de réflexion sur le DUT en 3 ans qui se compose :

S1 : tronc commun

S2, S3, S4 : Mention de DUT

S5 et S6 : se déclinent en 3 parcours :

Parcours standard ; Parcours international ; Parcours alternance

M. Maréchal se demande si les autres établissements, en particulier les écoles d'ingénieurs, reconnaitront ce diplôme en tant que diplôme de L3.

Mme Motte explique que c'est aux établissements de reconnaître ou de ne pas reconnaître ce diplôme.

Mme Rogé-Picard pose la question de l'orientation après le DUT.

Le directeur explique que l'étudiant aura le choix au niveau de la 3^{ème} année.

Mme Delforge demande comment doivent se passer les recrutements et si on doit accueillir plus d'étudiants.

M. Maréchal pose la question de la disponibilité et des moyens humains.

Le directeur rappelle le statut dérogatoire de l'IUT : c'est l'IUT qui décide du nombre d'étudiants.

M. Ben Moussa évoque que les stages rémunérés peuvent poser problèmes pour plusieurs formations. Il informe le CA que l'ACD HSE trouve que ce projet est prématuré.

Le directeur demande un vote du CA.

Mme Delforge demande à ce que les administrateurs aient le document pour qu'ils puissent le lire attentivement et en parler avec leurs collègues avant de voter.

Mme Morel propose d'ajouter au document ce qui manque à savoir :

- Conservation de la marque DUT
- Le maintien pour les étudiants qui le souhaitent des poursuites d'études.

5. Budget des départements.

Les demandes de budget des départements, présentées par les chefs de départements, ont été validées par leurs conseils des départements.

Les départements ont eu les budgets demandés. Le directeur présente un tableau des budgets des 10 départements pour l'année 2018 ainsi, pour rappel et comparaison, leurs budgets de 2017. Mme Panchou demande à recevoir les documents relatifs au budget avant le CA

6. Résultats de la revue qualité.

La revue qualité s'est tenue le 13 novembre 2017 avec les chefs de département. Mme Motte a souligné l'avancement de la démarche qualité. L'IUT est doté désormais d'un manuel de procédures qualité, consultable par tous les personnels. Elle ajoute que des procédures d'ajustement des dysfonctionnements restent à faire ; et des procédures d'audit interne restent à mettre en place.

7. Amélioration de la lisibilité des statuts (toiletage des statuts).

Il s'agit de changements et de corrections mineurs (convention de genre...).

Mme Millet demande l'ajout de : « Le chef de département est assisté par des directeurs des études et un personnel de secrétariat »

Votants : 24

21 pour
3 abstentions

8. Tarif TOEIC.

Passer le tarif TOEIC de 25€ à 26,50€.

24 votants : Unanimité (24 pour)

9. Subventions diverses et projets étudiants.

- ACD GEA : 180€
- Société française d'acoustique (LOMC) : 2000€
- LITIS : 2000€

24 votants :

3 abstentions
21 pour

M. Ben Moussa a demandé si le CA de l'IUT pouvait voter des subventions pour les BDE des départements.

Mme Goujon pense que c'est à la direction des affaires juridiques (DAJ) de traiter ce sujet.

10. Questions diverses.

Le directeur annonce la tenue d'un colloque des relations internationales à l'occasion des 50 ans de l'IUT. Un colloque qui vise le renforcement des relations entre l'IUT et ses partenaires.

Le directeur invite chaleureusement les membres du CA à la soirée de Gala de l'IUT qui aura lieu le 8 décembre 2017.

La séance est levée